

AVIS DE TEMPÊTE CÉVENOLE

ENVIRONNEMENT, SANTÉ, PAYSAGES, PATRIMOINE

**Assemblée Générale Ordinaire
Prades, samedi 23 février 2019**

Présents: 25

Pouvoirs donnés: 8

En préambule, le président Richard Ladet évoque le climat social général en citant des propos qui décrivent «*une société dont la cohésion se délite, qui se décompose, qui se fragmente, qui se disloque, et dont chacune des composantes qui se dégage du fait de ce processus de décomposition semble inéluctablement basculer dans la radicalisation et la violence*». L'auteur de ces propos n'est ni un intellectuel "décliniste", ni un universitaire plus ou moins dépressif, c'est Pierre-Yves Michau, procureur de la République de Privas, qui, dans La Tribune du 31 janvier, résume ainsi l'évolution de la société ardéchoise au cours de l'année écoulée - donc un homme de terrain qui a une expérience de première main du sujet.

Dans le périmètre géographique de notre association, entre Aubenas et la chaîne du Tanargue, la plupart d'entre nous sommes, fort heureusement, relativement à l'abri de nombreuses formes de désagrégation et de violence sociales qui sévissent dans d'autres parties du département et du pays. Par contre, nous avons l'occasion d'être aux premières loges pour constater certaines violences faites à l'environnement. Nous ne sommes pas les seuls à percevoir cette violence environnementale. Il y a quelques semaines, le pape François, très sensible à ce sujet, a encouragé chaque croyant qui pratique la confession à faire état des atteintes à l'environnement dont il ou elle se sent coupable.

Les violences faites à l'environnement sont aussi une forme de violence sociale, car l'environnement est l'environnement où nous tous vivons, et le respect de l'environnement est pour nous un enjeu vital. Pour de multiples raisons, trop d'atteintes à l'environnement sont admises par la loi, et généralement considérées comme devant être acceptées. On s'habitue à les voir justifiées par des considérations économiques, ou simplement par des a priori idéologiques ou culturels. La dénonciation de la violence environnementale, en tant que telle et comme forme de violence sociale, est un combat qu'il appartient à notre association, et aux associations comme la notre, de mener. Ce combat doit commencer par une libération de la parole. C'est en ne tolérant plus ce qui jusqu'ici a été admis que l'on peut faire advenir de véritables progrès.

(Un diaporama illustrant les sujets abordés pendant la réunion est fourni en annexe page 7).

1- Vie de l'association et rapport d'activité 2018

L'association entame sa huitième année d'existence. Elle continue d'avoir un nombre considérable de sympathisants, mais le nombre d'adhérents à jour de cotisation continue de baisser.

On note qu'environ 25% des adhérents actifs sont hors périmètre géographique. On rend ici un hommage tout particulier à leur fidélité et à leur engagement, car ils ont pour beaucoup contribué de façon remarquable à la vie de l'association.

Au début de l'année 2018, nous avons diffusé à l'ensemble des élus du département notre positionnement contre l'imposition des compteurs LINKY, et nous avons continué à tisser des liens avec le collectif Stop Linky 07, qui a été particulièrement actif dans notre périmètre, notamment à Ailhon. Nous étions présents à la réunion publique organisée à Aubenas par le collectif (4 octobre), et plusieurs de nos membres se sont engagés dans l'action judiciaire conjointe qui a été initiée ce jour-là.

Dans le courant de l'été, nous avons accompagné la sortie du film documentaire *Le temps des forêts*, de François-Xavier Drouet. Ce film, soutenu entre autres par SOS Forêt et par le Réseau pour les Alternatives Forestières, a été diffusé en avant-première au festival du documentaire de Lussas, et également à la bambouseraie d'Anduze, puis est passé en salle, à l'automne, à Aubenas, à Privas et aux Vans. Une projection est prévue à l'Espace Chauvet le 29 mars, à l'initiative du Syndicat de Gestion de la Réserve des Gorges de l'Ardèche (date à confirmer).

Nous continuons à jouer un rôle actif dans la fédération EOLE 07 qui combat la prolifération d'éoliennes industrielles dans le département. A ce titre nous nous sommes engagés dans le rassemblement au Col de Meyrand, le 18 novembre, qui a réuni une quinzaine d'associations, avec également des représentants de deux municipalités (Saint-Mélany et Dompmnac) qui venaient de voter des délibérations contre le méga-projet éolien de Prataubérat. Ce rassemblement a eu de nombreuses retombées positives :

- . exposition médiatique, notamment une pleine page dans La Tribune du 22 novembre;
- . lancement d'alerte auprès des élus locaux;
- . belle démonstration de solidarité, avec la présence ou le soutien explicite d'associations basées en Lozère, dans le Cantal, en Occitanie...;
- . occasion de mettre à jour et consolider les argumentaires à charge contre l'éolien (la [base documentaire](#) ainsi constituée a été mise en ligne);
- . exposition médiatique de la pancarte ADTC « NON au massacre de l'Ardèche».

Le rassemblement a aussi permis de souligner l'importance cruciale d'une coordination étroite entre associations locales, concernant notamment la couverture géographique du territoire (harmonisation des périmètres statutaires).

Rappel: la pétition ouverte à l'occasion du rassemblement reste disponible sur le site: www.eole07.fr

Enfin, nous avons publié en décembre une [Lettre ouverte aux élus de proximité](#) qui s'inscrit dans le contexte du mouvement des Gilets Jaunes et l'initiative de Grand Débat National. Ce texte diffusé à l'ensemble des élus d'Ardèche a été repris par divers sites associatifs, et nous l'avons versé aux doléances collectées à l'époque par l'Association des Maires Ruraux de France. Cette publication nous a également valu, début janvier, une interview d'une heure dans l'émission l'Onde Curieuse de Radio Fréquence 7.

2- Rapport financier

L'exercice 2018 se clôture sur un solde positif de 1154€. Les dépenses de l'exercice écoulé ont été de 648€, les recettes 462€.

Le trésorier et le président remercient vivement plusieurs généreux contributeurs qui, cette année encore, ont effectué des versements de soutien.

La provision pour action juridique de 300€ relative à notre engagement dans le recours contre

le SRE (Schéma Régional Eolien) de 2012 n'a plus lieu d'être et est abandonnée.

La cotisation de base pour 2019 reste inchangée à 10€ par personne physique ou morale.

Certaines cotisations d'affiliation ou de soutien n'ont pas été versées en 2018, ceci concerne NOGANINA (Gaz de schiste), Paysages de France, et Pro Silva France. Ces cotisations resteront provisoirement suspendues pour 2019, de même que pour SOS Forêt Cévennes et Patrimoine Environnement. Ceci nous laissera le choix de soutenir d'autres structures, en fonction de l'ordre du jour environnemental et des priorités propres à notre association. Ainsi par exemple, nous convenons de soutenir cette année la radio associative locale Fréquence 7 (adhésion 45€ + un soutien supplémentaire de 15€).

En conclusion, la situation financière de l'association n'est pas critique, mais il est essentiel de maintenir un nombre minimum d'adhérents pour faire face aux dépenses "contraintes" (environ 500€ par an), et d'augmenter le nombre de cotisations versées (anciens adhérents, nouveaux adhérents) si l'association est amenée à s'engager, directement ou en soutien à une problématique locale, dans une action militante d'envergure ou dans une action juridique.

3- Rapport moral

L'année écoulée fait apparaître pour notre association 3 enjeux majeurs:

- un besoin de renouvellement des "forces vives";
- l'intérêt de développer la mise en réseau entre associations locales;
- l'importance de continuer à défendre nos droits environnementaux.

3. 1 Renouvellement des "forces vives":

Les nouvelles problématiques environnementales qui surgissent dans notre territoire (glyphosate, compteurs Linky, antennes-relais...) sont l'occasion de rapprochements entre hameaux d'une même commune, et entre communes et territoires voisins. Notre association peut être un des points de convergence de ces dynamiques, en particulier lorsque des actions en justice sont envisagées, pour lesquelles une structure instituée est nécessaire et un effectif aussi large que possible de participants est dans l'intérêt de tous. Ainsi par exemple, le projet d'antenne-relais à Lentillères (voir point 6.2 ci-dessous) est l'occasion pour beaucoup, selon le cas de rejoindre ADTC ou de s'impliquer à nouveau dans l'association.

3. 2 Mise en réseau des associations locales:

Il s'agit d'exploiter les synergies et développer la coordination entre associations locales. Ceci concerne aussi bien des associations qui interviennent sur les mêmes thématiques qu'ADTC, mais dans des géographies différentes, que des structures qui interviennent sur le même territoire que nous mais sur des thématiques différentes.

Les interventions documentées au point 6 ci-dessous (Tour de table des associations amies) concrétisent et illustrent cette intention d'ouverture.

3. 3 Défense de nos droits environnementaux:

Il semble utile de rappeler ici, et de faire usage en toute occasion, des "fondamentaux " sur lesquels reposent ces droits. On mentionne ici trois textes :

- (i) Charte de l'Environnement
- (ii) Convention d'Aarhus
- (iii) *Manifeste pour un environnement sain* (ADTC mars 2017)

(i) Extraits de la Charte de l'Environnement de 2004, Constitution de la Ve République:

. "*Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé*" (article 1)

. "*Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement*" (article 2)

. "*Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.*" (article 7)

(ii) Extraits de la Convention d'Aarhus (1998), convention internationale signée et ratifiée par la France:

"*Lorsqu'un processus décisionnel touchant l'environnement est engagé, le public concerné est informé comme il convient, de manière efficace et en temps voulu, par un avis au public ou individuellement, selon le cas, au début du processus.*" (article 6 alinéa 2)

"*Chaque [pays signataire de la Convention] prend des dispositions pour que la participation du public commence au début de la procédure, c'est-à-dire lorsque toutes les options et solutions sont encore possibles et que le public peut exercer une réelle influence.*" (article 6 alinéa 4)

(iii) [Manifeste pour un environnement sain](#) (ADTC mars 2017)

Ce court document publié par notre association à l'occasion de l'élection présidentielle de 2017 exprime un certain nombre de principes de bon sens sur lesquels reposent nos positionnements et nos revendications. Pour paraphraser ces principes en termes ultra-simples:

1. Pour espérer "sauver la planète", il faut commencer par mettre un terme au processus d'artificialisation qui la grignote.
2. Personne n'a envie d'habiter dans une zone industrielle.
3. Personne n'a envie d'être le cobaye de nouvelles technologies soupçonnées de comporter des risques pour la santé.
4. En démocratie représentative, le fait d'être élu ne donne pas le droit de placer en situation de cobaye les citoyens que l'on représente.

Les textes ci-dessus sont connus de nos interlocuteurs, notre *Manifeste pour un environnement sain* ayant été diffusé à l'époque à l'ensemble des élus d'Ardèche. Ainsi, nous estimons qu'il n'y a pas lieu pour ADTC d'apporter de contribution particulière par exemple à l'actuel Grand Débat

National: la Charte de l'Environnement et la Convention d'Aarhus étant des documents contraignants pour l'Etat Français, il suffit qu'ils soient appliqués, de façon scrupuleuse et sincère, à tous les niveaux, sans qu'il soit nécessairement besoin de dispositions supplémentaires.

4- Renouveaulement du Conseil d'administration & du Comité de Pilotage

Plusieurs membres du C.A. expriment leur intention de se retirer, et à l'inverse plusieurs nouvelles personnes sont pressenties pour rejoindre le C.A.

Par ailleurs, il est convenu, compte tenu du nombre relativement faible de participants aux réunions, de fusionner le C.A. et le Comité de Pilotage.

Les réunions se tiendront au rythme d'environ une par trimestre. Une préférence est exprimée pour que les réunions aient lieu en journée.

La composition du C.A. sera confirmée à l'occasion de la prochaine réunion plénière. Les membres du C.A doivent évidemment être à jour de cotisation.

5- Extension du périmètre géographique de l'association

L'Assemblée Générale adopte le projet d'extension du périmètre d'ADTC à 5 nouvelles communes: Tauriers, Joannas, Rocles, Laboule et La Souche. Avec cette extension, l'association couvre désormais la presque totalité du piémont du Tanargue, au total 21 communes périurbaines ou rurales, population totale 13800 habitants. Les communes importantes situées en périphérie de notre périmètre (Aubenas, Vals, Thueyts, Valgorge, Largentière) restent pour l'heure à l'extérieur de ce périmètre.

6- Tour de table des associations amies

6.1- Méga-projet éolien de Prataubérat: témoignage de Charlène & Sylvain

Charlène Nicolay et Sylvain Rollot, sympathisants ADTC, témoignent de l'impact sur leur vie du projet de Prataubérat (23 éoliennes de 150m de haut). Récemment installés à Sablières, une des communes concernées par le projet, ils décrivent les conséquences du projet sur la vie dans leur village et dans les communes alentour: manque de clarté concernant les motivations et la méthodologie du projet, interrogations sur qui seront les bénéficiaires et qui seront les "victimes collatérales", cohabitation inconfortable entre les opposants déclarés, les partisans souvent très discrets, et une partie importante de la population qui reste silencieuse...

L'emplacement des éoliennes projetées fait l'objet de nombreuses spéculations – à tous les sens du terme. Compte tenu des règles d'espacement, il faut envisager un alignement plus ou moins régulier de machines hautes comme la moitié de la Tour Eiffel, à raison de une tous les 500m, sur une distance de 11km. Pour aider à apprécier l'"empreinte" sur le territoire que cela représente: 11km en ligne droite est la distance entre Aubenas centre ville et le col de la Croix de Millet. C'est aussi la longueur de la montée de l'Escrinet au départ d'Aubenas, entre le rond-point à la sortie de St-Privat et le sommet du col.

Charlène et Sylvain attestent du "grand écart" entre la perception généralement agréable qu'ont les urbains des éoliennes et celle des populations directement exposées à l'industrialisation éolienne dans sa réalité sur le terrain.

6.2- Collectif Stop Antenne Lentillères

Gwénaëlle Mirmand, adhérente ADTC et habitante de Lentillères, présente ce tout nouveau collectif créé à propos d'un projet pour une antenne-relais de 40m de haut. La municipalité est en train de prospector pour louer ou acheter un terrain susceptible d'accueillir l'antenne. Gwénaëlle a été démarchée à cette occasion, mais a voulu savoir ce qu'en pensait la population, et quels étaient les risques pour la santé y compris pour les animaux, car son activité est basée sur un élevage de chèvres. Les premières indications sont qu'une partie importante des villageois est opposée à ce projet. Voir en annexe le tract de lancement d'alerte et la pétition lancée par le collectif.

6.3- Association Païolive

Jean-François Holthof, président de l'association amie Bois de Païolive, présente les activités de l'association pour l'année écoulée, notamment la gestion des dégâts causés par la pyrale du buis. Voir en annexe la dernière lettre d'info de l'association.

Sont mentionnés deux projets d'énergies renouvelables au voisinage de Païolive:

- Un projet d'éoliennes industrielles à Saint-Paul-le-Jeune, auquel la municipalité avait donné initialement un accueil plutôt favorable, positionnement inversé ultérieurement (réunion de Conseil municipal le 16 janvier) suite à une forte mobilisation locale contre le projet, le promoteur éolien étant par ailleurs accusé de s'être écarté de la méthodologie de consultation initialement convenue ;
- Un projet de centrale photovoltaïque industrielle (pas d'autoconsommation) à Lablachère. Projet porté par TOTAL et apparemment soutenu par l'intercommunalité, alors qu'il s'agit d'une zone naturelle et y compris Natura 2000. L'association Païolive, ainsi que la FRAPNA et la LPO, sont positionnées contre le projet.

6.4- Collectif Stop Linky 07

Les représentants du collectif n'ayant pu participer à la réunion, on se limite ici à mentionner deux faits saillants de l'actualité récente:

- la création le 14 février d'un collectif d'élus, le CEAPAL (Collectif d'Elus Ardéchois Pour une Alternative au Linky), dans lequel intervient notamment Jérôme Dalverny, maire de Prades;
- la constitution d'une action judiciaire conjointe par laquelle 167 citoyens ardéchois intentent un procès à ENEDIS pour obtenir le choix de refuser le compteur Linky (et le cas échéant faire désinstaller le compteur s'ils l'ont déjà).

6.5- Action Campagne Glyphosate 07

Véronique Vasseur, sympathisante ADTC et habitante d'Ailhon, communique les résultats de la première série de tests conduite par Campagne Glyphosate 07. Il s'agit de mesurer, sous contrôle d'huissier, le taux de glyphosate présent dans les urines.

La première série de tests a été réalisée le samedi 9 février à Aubenas avec 42 donneurs. La valeur de référence étant le taux de glyphosate admis dans l'eau potable (0,1 nanogramme par

millilitre), il ressort que:

- . la moyenne du groupe se situe à 14,5 fois la valeur de référence;
- . la valeur la plus élevée est à 33,4 fois la valeur de référence;
- . aucune des personnes testées n'a une valeur inférieure à la valeur de référence, alors même que plusieurs d'entre elles se nourrissent principalement en bio.

La prochaine série de prélèvements sera annoncée sur le site de Campagne Glyphosate 07 (<http://campagneglyphosate07.eklablog.com/>).

6.6- Association France Ardèche pour un Mali Vert

Annie Douline, adhérente ADTC, est également Secrétaire de l'association France Ardèche pour un Mali Vert (FAMV), basée à Vals, et qui se donne pour mission d'aider au développement d'un village ami au Mali. Annie présente les actions déjà réalisées sur le terrain en 2018, notamment la création d'un forage pour l'eau potable, et les objectifs de l'association pour 2018. Voir le diaporama en annexe.

Annexes

1. [ADTC – Assemblée générale du 23 Février 2019 -Illustrations](#)
2. [ADTC - Article Dauphine Libéré du 26 février 2019](#)
3. [Collectif Stop Antenne Lentillères – Tract de lancement d'alerte](#)
4. [Collectif Stop Antenne Lentillères – Formulaire de pétition - Lentillères](#)
5. [Collectif Stop Antenne Lentillères – Formulaire de pétition – Autres communes](#)
6. [Association Païolive – Lettre d'information Hiver 2018-2019](#)
7. [France Ardèche pour un Mali Vert – Présentation générale](#)

Les publications ADTC sont disponibles en téléchargement sur le site:
www.perspectivesecologiques.com

Pour toute autre information, contacter : contact@adtc07.org
